

Recours au Règlement—M. McKinnon

nous soit imposé à cause du chantage que font les États-Unis». Or, en examinant de très près la pétition je me suis aperçu que tout semble indiquer que les pétitionnaires n'ont jamais dit cela, et je crois que le député a probablement induit, sans le vouloir, la Chambre en erreur et mal représenté ses pétitionnaires. Je me demande si le Président aurait la bonté de revoir le compte rendu et le harsard de demain, ainsi que la pétition, afin de déterminer comment nous devons représenter nos pétitionnaires ainsi que l'honnêteté et la politesse de mise à la Chambre.

• (1510)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Puisque vous allez examiner la pétition présentée par le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) et son libellé, ainsi que les termes qu'il a utilisés en la présentant, je voudrais également porter à votre attention le langage utilisé par le député de Spadina (M. Heap) qui a déclaré très clairement, selon le compte rendu: «Ils signalent que cela touchera surtout les personnes âgées et handicapées et toute personne qui a un besoin constant de médicaments, et que les profits découlant de cette mesure iront essentiellement aux États-Unis et non pas au Canada». J'ai examiné la pétition—le libellé de ces pétitions est toujours le même—et ces mots n'y figurent pas.

M. Keeper: Elles ne sont pas toutes pareilles.

M. Lewis: Nous n'avons pas eu la possibilité de les obtenir toutes, et je tiens à préciser en ce qui a trait au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper), qu'il a dit très clairement ceci, lorsqu'il a présenté sa pétition: «Les signataires soutiennent que le gouvernement a cédé aux pressions des sociétés multinationales». Or, ce n'est pas ce que dit la pétition. Je voudrais que vous examiniez cela également.

Passons à présent à la pétition présentée par le député de Comox—Powell River (M. Skelly) qui nous est revenu dernièrement après une malheureuse expérience en Colombie-Britannique. D'après lui, la pétition «porte sur le projet du gouvernement de causer un tort énorme à nos personnes âgées...». Ces paroles ne figurent pas dans la pétition. «... et à bien d'autres Canadiens en autorisant une hausse illimitée du prix des médicaments.» Ces paroles ne figurent pas non plus dans la pétition. Il s'en prend ensuite à mon collègue, le député de Cariboo—Chilcotin (M. Greenaway) en affirmant que les habitants de sa circonscription sont indignés. Ces propos ne figurent pas eux non plus dans le texte de la pétition.

Il n'y a rien de plus élémentaire dans notre tradition démocratique que de présenter une pétition soumise par le peuple. Or il est absolument scandaleux qu'un député dénature délibérément ou involontairement les propos que les pétitionnaires mettent par écrit. Je voudrais que vous compariez le texte écrit

et très clair des pétitionnaires avec les propos fantaisistes tenus par le député. Si, à mon instar, vous constatez qu'il y a une contradiction évidente, je vous prierais de demander aux députés visés de présenter des excuses à la Chambre.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'interviens à propos du même rappel au Règlement. Je trouve curieux que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre (M. Lewis) cherche encore une fois à bloquer ou à contrecarrer les vœux des députés qui souhaitent présenter des pétitions.

M. Mazankowski: Nous voulons vous amener à rendre des comptes.

M. Murphy: Je fais remarquer que, avant de suspendre nos travaux pour le déjeuner, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) laissait entendre qu'il devrait peut-être prendre connaissance de toutes les pétitions avant que celles-ci ne soient présentées à la Chambre.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. C'est tout à fait faux. J'ai simplement demandé—et vous occupiez le fauteuil—à voir les pétitions déposées sur le bureau.

M. Keeper: Vous n'avez pas demandé cela.

M. le Président: A l'ordre. On demande à la présidence de décider si les députés en présentant leurs pétitions ont outrepassé la substance de leur pétition dans leur exposé. Je demande aux députés qui ont tous le droit de participer au débat de restreindre leurs observations à la question à l'étude.

Telle est la question que la présidence doit régler. Les députés qui s'en écartent n'aident assurément pas la présidence. La parole est au député de Churchill (M. Murphy).

M. Murphy: Monsieur le Président, dans son rappel au Règlement le secrétaire parlementaire a parlé de divers articles et autres préoccupations. Il a dit que la pétition elle-même ne mentionne pas les pensionnés. C'est peut-être vrai, mais la pétition signale que la mesure sera préjudiciable à ceux qui en raison de leur état de santé doivent constamment acheter des médicaments délivrés sur ordonnance. J'estime que de nombreux pensionnés comptent parmi les Canadiens auxquels cela s'appliquera. Je sais avec certitude que les gens qui ont signé la pétition que j'ai présentée à la Chambre sont des retraités de ma circonscription. Un député a certes le droit de dire à la Chambre qu'il parle au nom des pensionnés.

Le secrétaire parlementaire dit que nous avons parlé de chantage exercé par les États-Unis. Il trouve peut-être ce terme injurieux, mais dans la pétition, on trouve en substance le passage suivant: «Les changements proposés illustrent encore une fois les concessions que le gouvernement canadien fait aux États-Unis aux dépens du simple Canadien à l'occasion des négociations sur le libre-échange.